

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
M.R.C. DES CHENAUX**

À la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Maurice, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le onzième jour de février de l'an deux mille vingt-cinq à compter de dix-neuf heures et à laquelle étaient présents :

Monsieur le maire : Gérard Bruneau
Madame et Messieurs les conseillers : Stéphane Gagnon
Mario Massicotte
Yannick Marchand
Sophie Gagnon
Michel Beaumier

Monsieur Stéphane Laroche greffier-trésorier est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

2025-02-23

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

Réflexion

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2025
3. Adoption des chèques et des achats
4. Questions de l'assemblée
5. Demande de dérogation mineure - 3022 rue de la Montagne
6. Demande de dérogation mineure - 2911 rang Sainte-Marguerite
7. Demande de dérogation mineure - 1985 rang Sainte-Marguerite
8. Demande de dérogation mineure - rue Neault
9. Rapport 2024 sur la gestion contractuelle et dépôt de la liste des factures de plus de 25 000 \$
10. Résolution pour privilégier l'achat de produits locaux, québécois ou canadiens
11. Résolution pour demander des soumissions sur invitation pour la caractérisation concernant les 4 ponceaux endommagés en août 2024
12. Résolution pour transférer un montant de 2 500 \$ au fonds réservé pour le financement des dépenses liées à la tenue d'une élection
13. Soumission pour l'achat d'un logiciel AutoCAD
14. Soumission pour appareil de détection des fuites
15. Soumission pour signalisation
16. Nomination de la coordonnatrice pour la bibliothèque
17. Résolution pour désigner la personne responsable pour la Loi sur l'accès aux documents et à l'information
18. Renouvellement de la convention collective des employés
19. Renouvellement des mandats des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme
20. Résolution d'intention de participation au programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique ÉCO ÉNERGIE 360 de la Fédération Québécoise des Municipalités
21. Résolution pour la commande de pousses d'arbres
22. Résolution d'appui à la semaine de la persévérance scolaire
23. Inscription de monsieur Yves Laflamme au Congrès de la COMBEQ du 10 au 12 avril 2025 Québec
24. Commandite pour la Soirée des Gens de Terres et Saveurs
25. Résolution pour aller en appel d'offres public pour des appareils respiratoires

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2025

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 a été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire;

En conséquence :

2025-02-24

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Gagnon, appuyée par monsieur le conseiller Stéphane Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers.

QUE le procès-verbal du 13 janvier 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Adoption des chèques et des achats

2025-02-25

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Gagnon, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers.

QUE la greffière-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement des dépenses suivantes et avise les membres du conseil qu'elle a les crédits disponibles pour payer lesdites dépenses jusqu'à un montant : 387 566,00 \$;

Liste des comptes à payer :	129 119,13 \$
Liste des salaires :	74 279,56 \$
Liste des comptes payés :	184 167,31 \$

Les listes sont annexées au procès-verbal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Questions de l'assemblée

- Informations demandées si TES Canada avait fait une demande de rencontre à la Municipalité
- Demande pour le rajout de collectes pour les ordures
- Questions et discussions sur les appels automatisés
- Informations données que plusieurs lumières de rue sont brûlées
- Demande de respecter les terrains suite aux travaux municipaux
- Discussions sur le plastique blanc qui n'est plus ramassé par la MRC

Demande de dérogation mineure - 3022 rue de la Montagne

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 3022, rue de la Montagne dépose une demande de dérogation mineure qui vise à rendre réputer conforme un bâtiment accessoire construit en vertu du permis 176-2017 dont la marge latérale est de 1.07 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la grille de spécifications de la zone 302-RU du règlement de zonage 2009-489 fixe la marge latérale à 1.5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été présentée aux membres du Comité Consultatif d'urbanisme qui en font une recommandation favorable;

En conséquence:

2025-02-26

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Mario Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure au 3022, rue de la Montagne, telle que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Demande de dérogation mineure - 2911 rang Sainte-Marguerite

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 2911, rang Sainte-Marguerite dépose une demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie de 223 m², une hauteur à mi-toit de 5.48 mètres et portant la superficie de l'ensemble des bâtiments accessoires à 241 m²;

CONSIDÉRANT QUE la grille de spécifications de la zone 313-A du règlement de zonage 2009-489 fixe la superficie d'un bâtiment accessoire à 100 m², la hauteur à mi-toit de 5.0 mètres et la superficie de l'ensemble des bâtiments accessoires à 150 m²;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été présentée aux membres du Comité Consultatif d'urbanisme qui en font une recommandation favorable;

En conséquence:

2025-02-27

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller le conseiller Mario Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure au 2911, rang Sainte-Marguerite telle que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Demande de dérogation mineure - 1985 rang Sainte-Marguerite

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 1985, rang Sainte-Marguerite dépose une demande de dérogation mineure pour permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal à usage commercial avec une marge latérale de 3.3 mètres et une marge arrière de 4.47 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la grille de spécifications de la zone 308-A du règlement de zonage 2009-489 fixe la marge latérale à 3.5 mètres et la marge arrière à 6.0 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été présentée aux membres du Comité Consultatif d'urbanisme qui en font une recommandation favorable;

En conséquence:

2025-02-28

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Gagnon, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure au 1985, rang Sainte-Marguerite telle que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Demande de dérogation mineure - rue Neault

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des lots rue Neault dépose une demande de dérogation mineure afin de procéder au lotissement des lots 6 660 605, 6 660 609 et 6 660 611 avec une largeur de la ligne avant de 20.25 mètres et le lotissement du lot 6 660 607 avec une largeur de la ligne avant de 17.50 mètres;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.2 du règlement de lotissement 2009-490 fixe la largeur de la ligne avant à 25 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été présentée aux membres du Comité Consultatif d'urbanisme qui en font une recommandation favorable;

En conséquence:

2025-02-29

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure pour les lots 6 660 605, 6 660 609, 6 660 611 et 6 660 607 telle que déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 2024 sur la gestion contractuelle et dépôt de la liste des factures de plus de 25 000 \$

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport 2024 sur la gestion contractuelle ainsi que la liste des factures de plus de 25 000 \$.

Ces listes sont disponibles au bureau municipal ou sur le site internet.

Résolution pour privilégier l'achat de produits locaux, québécois ou canadiens

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2024-652 concernant l'achat de biens et services québécois ou canadiens dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré ou lors de l'envoi d'une invitation écrite à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut réviser sa politique d'achat en se conformant à cette réglementation autant que faire se peut :

En conséquence :

2025-02-30

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par monsieur le conseiller Yannick Marchand et résolu à l'unanimité des conseiller

QUE le conseil municipal demande à tous les départements de réviser leur politique d'achat en privilégiant les produits locaux, québécois ou canadiens.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution pour demander des soumissions sur invitation pour la caractérisation concernant les 4 ponceaux endommagés en août 2024

2025-02-31

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyé par monsieur le conseiller Yannick et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier monsieur Stéphane Laroche à demander des soumissions sur invitation pour la caractérisation concernant les 4 ponceaux endommagés en août 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution pour transférer un montant de 2 500 \$ au fonds réservé pour le financement des dépenses liées à la tenue d'une élection

CONSIDÉRANT QUE l'article 278.1 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* prévoit que « *Toute municipalité doit constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection* »;

CONSIDÉRANT QU'UN montant a été prévu au budget pour palier à cette obligation;

En conséquence :

2025-02-32

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Gagnon, appuyée par monsieur le conseiller Mario Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise un transfert du fonds général au fonds réservé pour le financement des dépenses liées à la tenue d'une élection au montant de 2 500 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Soumission pour l'achat d'un logiciel AutoCAD

2025-02-33

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Gagnon, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseiller

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un logiciel AutoCAD au coût de 2 720 \$ afin de pouvoir insérer précisément toutes les infrastructures de la Municipalité (ex. : conduite d'eau, égouts, panneaux de signalisation, bâtiments, etc.).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Soumission pour appareil de détection des fuites

2025-02-34

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un appareil pour détection de fuites à la compagnie Stelem au coût de 5 430,00 \$ plus les taxes applicables ;

QUE cet achat soit financé par le Fonds de roulement avec un amortissement de 10 ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Soumission pour signalisation

2025-02-35

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de panneaux de signalisation au coût de 2 822,80 \$ plus les taxes applicables chez Signoplus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Nomination de la coordonnatrice pour la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE madame Jocelyne Désilets a spécifié son désir de se retirer du mandat de responsable de bibliothèque par intérim;

En conséquence :

2025-02-36

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Gagnon, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE madame Myriam Picard soit nommée comme responsable de la bibliothèque municipale auprès de la CRSBP et reçoive l'allocation prévue à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution pour désigner la personne responsable pour la Loi sur l'accès aux documents et à l'information

2025-02-37

Il est proposé par monsieur le conseiller Yannick Marchand, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le directeur général et greffier-trésorier monsieur Stéphane Laroche soit désigner comme personne responsable pour la Loi sur l'accès aux documents et à l'information.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Renouvellement de la convention collective des employés

CONSIDÉRANT QUE le comité de négociation recommande l'acceptation de la convention collective et que les signataires soient monsieur le maire Gérard Bruneau et madame la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe Andrée Neault;

2025-02-38

En conséquence:

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par monsieur le conseiller Mario Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte la convention collective telle que déposée et mandate monsieur le maire Gérard Bruneau et madame la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe Andrée Neault à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à ce renouvellement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Renouvellement des mandats des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Maurice a adopté en 1988 un règlement concernant la formation d'un Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT que le Comité Consultatif d'Urbanisme doit être composé de 2 membres du conseil et de 7 résidents de la Municipalité. Le mandat des membres est fixé pour une durée de 2 ans, et est renouvelable. Ces personnes sont nommées par résolution;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour le conseil municipal de maintenir son Comité Consultatif d'Urbanisme de façon à pouvoir continuer de rendre des décisions sur les demandes de dérogations mineures et ce conformément aux articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres présents au comité ont tous signifié leur intention de prolonger leur mandat:

En conséquence:

2025-02-39

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal reconduise les mandats de madame Louise Bouchard et de messieurs Denis Masson, Claude Massicotte, Sylvain Montreuil, Michel Masson, Normand Drolet, Rémi Jalbert et Mathieu Roberge au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme pour une période de 2 ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution d'intention de participation au programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique ÉCO ÉNERGIE 360 de la Fédération Québécoise des Municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a lancé « ÉcoÉnergie 360 » (ci-après « ÉcoÉnergie 360 »), soit une initiative de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme d'ÉcoÉnergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Maurice a pris connaissance du programme ÉcoÉnergie 360 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Maurice désire bénéficier du programme ÉcoÉnergie 360 ;

CONSIDÉRANT QUE pour évaluer l'admissibilité des travaux au programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard des actifs municipaux de la Municipalité de Saint-Maurice doivent être colligés et utilisés par la FQM, ÉcoÉnergie 360 ou tout autre intervenant ou partenaire au programme ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Maurice :

- déclare sa volonté de participer au programme d'ÉcoÉnergie 360 ;
- autorise la prise d'informations, d'inventaires ou analyses pouvant être effectuées par la FQM, ÉcoÉnergie 360, et tout autre intervenant ou partenaire au programme, afin de mener les analyses préliminaires permettant notamment de déterminer les actions ou travaux à être effectués et l'admissibilité de ces travaux, et ce, sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Maurice.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Maurice comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM ou ÉcoÉnergie 360 pour l'exécution de travaux selon les paramètres du programme ÉcoÉnergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables ;

EN CONSÉQUENCE :

2025-02-40

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Maurice confirme son intention de participer au programme ÉcoÉnergie 360 ;

QUE la Municipalité de Saint-Maurice autorise la direction générale à :

- collaborer avec FQM, ÉcoÉnergie 360 et tout autre intervenant ou partenaire au programme, à la prise d'informations, d'inventaires ou analyses afin de mener les analyses préliminaires permettant notamment de déterminer les actions ou travaux à être effectués et l'admissibilité de ces travaux, et ce, sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Maurice;
- transmettre à FQM, ÉcoÉnergie 360 et tout autre intervenant ou partenaire au programme, tous documents, données, renseignements ou autorisations d'accès en lien avec les actifs municipaux ou les sources de consommation d'énergie;
- effectuer toutes démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution pour la commande de pousses d'arbres

2025-02-41

Il est proposé par monsieur le conseiller Yannick Marchand, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise monsieur le directeur général et greffier-trésorier Stéphane Laroche à commander des plants via l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice, dans le cadre du MAF 2025 et d'assurer la gestion du projet en lien avec la distribution des plants pour et au nom de la municipalité de Saint-Maurice.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution d'appui à la semaine de la persévérance scolaire

CONSIDÉRANT QUE du 10 au 14 février, la 21^e édition des Journées de la persévérance scolaire (JPS) mettra en lumière les efforts et la persévérance derrière chaque accomplissement, rappelant que la persévérance fait toute la différence;

CONSIDÉRANT QU'il est important de souligner l'importance de chaque geste qui soutient le parcours des jeunes, de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accorde une grande importance à la persévérance scolaire ;

En conséquence :

2025-02-42

Il est proposé à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal souligne l'importance de la persévérance scolaire avec une publication sur le tableau numérique, le site Facebook ainsi que le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Inscription de monsieur Yves Laflamme au Congrès de la COMBEQ du 10 au 12 avril 2025 Québec

2025-02-43

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Beaumier, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise monsieur Yves Laflamme à assister au congrès de la Corporation des officiers municipaux (COMBEQ) du 10 au 12 avril 2025 à Québec;

QUE la Municipalité paie l'inscription au coût de 640 \$ plus les taxes applicables et rembourse les frais inhérents tel que prévu dans le règlement numéro 2022-619.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Commandite pour la Soirée des Gens de Terre et Saveurs

2025-02-44

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Massicotte, appuyé par madame la conseillère Sophie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseiller :

QUE le conseil municipal verse un montant de 1 000 \$ comme commandite à la Soirée des Gens de Terre et Saveurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Résolution pour aller en appel d'offres public pour des appareils respiratoires

2025-02-45

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Mario Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Stéphane Laroche à demander des soumissions par le SEAO pour l'achat d'appareils respiratoires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Levée de l'assemblée

2025-02-46

Il est proposé par monsieur le conseiller Yannick Marchand, appuyé par monsieur le conseiller Michel Beaumier et résolu à l'unanimité :

QUE ladite séance soit close.

La signature apposée au bas du procès-verbal vaut pour chacune des résolutions.

Gérard Bruneau, maire

Stéphane Laroche, directeur général et greffier-trésorier